



## Lettre ouverte

Dispensé de timbrage BREST CTC

**Les départements en faillite d'ici deux ou trois ans ? C'est l'hypothèse, de plus en plus crédible, émise par l'Observatoire National de l'Action Sociale. Le 23 juin 2010, face à l'inertie du gouvernement, les présidents de gauche des Conseils généraux ont interpellé le président de la République, dans une lettre ouverte.**

Les difficultés auxquelles sont confrontés les départements sont aujourd'hui reconnues de tous, au-delà des clivages politiques. Dans sa *Lettre mensuelle* du 16 juin dernier, l'Observatoire National de l'Action Sociale décentralisée, dont nul ne peut douter de l'indépendance, estime



Conseils généraux en danger

que "les départements seront confrontés, à plus ou moins long terme, à une véritable impasse financière avec une progression de dépenses difficilement maîtrisables et une raréfaction de leurs ressources".

Un temps, le gouvernement a semblé entendre ces inquiétudes. C'est ainsi que, le 29 janvier 2010, le Premier ministre confiait une mission à Pierre Jamet qui,

le 22 avril, établissait le caractère structurel des difficultés des départements. Le 1<sup>er</sup> juin, une délégation de l'Association des Départements de France était reçue par François Fillon.

"Au terme de ces échanges, force est à présent de constater que, de rapports en commissions, de colloques en réunions, aucune solution n'est réellement proposée aux départements pour leur permettre de sortir de l'impasse financière dans laquelle les a mis le gouvernement et de garantir un niveau de service public décent", déplorent les auteurs de la lettre ouverte qui "exigent que l'État honore l'ensemble de la dette qu'il a vis-à-vis des départements.

À l'automne, certains départements ne seront plus en situation d'honorer le paiement du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Désormais, la question posée est celle de la préservation de la solidarité nationale et de l'égalité des droits, inscrite dans notre constitution.

Devant l'inertie du gouvernement, nous nous tournons vers le garant des institutions de la V<sup>e</sup> République décentralisée.

Aussi, avons-nous l'honneur de vous demander audience afin de vous exposer, loin des querelles partisans, la situation des départements, et d'envisager des solutions concertées."

A ce jour, la présidence de la République n'a toujours pas répondu aux présidents de Conseils généraux. 🌹

**CAP FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 15/07/2010



**PRESSE URGENTE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

### Camouflet

On ne perd que les batailles qu'on ne mène pas. Les projets de réformes territoriales engagés par Nicolas Sarkozy furent présentés, à l'origine, comme inéluctables par le gouvernement. Avant même de passer devant le Parlement, les ministres et les dirigeants de l'UMP considéraient comme acquise la création du conseiller territorial ou la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités.

Pourtant, le Parti Socialiste et ses élus n'ont cessé de mettre en garde les Français contre le résultat catastrophique de ces mesures pour la démocratie locale et l'avenir des territoires.

Le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les sénateurs qui ont supprimé l'article du projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoyant la répartition des compétences entre régions, départements et communes, et rejeté le mode d'élection du conseiller territorial. Par ce camouflet, le gouvernement paye son mépris à l'égard du Parlement.

Le dossier de la semaine

**Agenda 21 du Conseil général (1)**



La démarche a été lancée dès 2003

Vie de la Fédération

**Avez-vous lu l'OURS ?**



Le 400<sup>e</sup> numéro vient de sortir

Interview

**SOS : spectacle vivant**



Avec Fabien André

# Agenda 21 du Conseil général (1)

## Le 5 juillet, le Conseil général du Finistère a adopté son deuxième agenda 21 pour la période 2010-2014.

Alors qu'en 2006 le premier avait été approuvé à l'unanimité, celui-ci n'a été voté que par les élus de la majorité *Finistère à gauche, Finistère pour tous*. Le groupe de l'alliance (UMP dvd) ayant choisi de s'abstenir pour des motifs qui n'ont convaincu personne. Un peu moins d'un an avant les élections cantonales, les conseillers généraux d'opposition ont sans doute estimé pertinent de se démarquer, quitte à se mettre en contradiction avec leurs votes antérieurs.



Répondre aux engagements de Rio

## La suite du Sommet de Rio

A l'occasion de cette session, à laquelle étaient invités Bettina Laville, fondatrice de l'association *Vraiment Durable*, et tous les partenaires du Conseil général qui ont participé à l'élaboration de l'agenda 21, Pierre Maille a rappelé le long processus qui a permis d'aboutir à ce document qui s'impose à toutes les actions du Conseil général et qui est le prolongement de la démarche initiée dès 2003.

C'est, en effet, dès cette date que le président du Conseil général a proposé d'appliquer dans le Finistère les principes du développement durable.

**"A l'époque, nous poursuivions plusieurs objectifs"**, a rappelé Pierre Maille.

Il s'agissait d'abord de respecter, à l'échelle du Conseil général, les engagements pris au Sommet de la terre, à Rio, par les États, dont la France, pour réduire les inégalités entre les peuples et préserver les ressources de la planète.

Mais il fallait également renforcer l'intérêt des Finistériens pour l'action publique en leur permettant de mieux comprendre le sens des décisions prises par la collectivité en les associant plus fortement au processus de décision.

Dans le même temps, le Conseil général s'est engagé à adapter le

fonctionnement et l'organisation du service public départemental aux légitimes exigences de qualité de vie pour les usagers et des conditions de travail pour les agents.

Cet ensemble de changements devait apporter au Conseil général, la légitimité nécessaire pour montrer l'exemple et entraîner ses partenaires dans la même démarche.

Sur la base de ces objectifs, il a fallu trois ans pour élaborer le premier agenda 21 qui a été adopté en juillet 2006.

Ces trois années ont permis de sensibiliser et de former les élus et les personnels aux principes du développement durable. Elles ont également été mises à profit pour réaliser un état des lieux de la réalité finistérienne. Car, Pierre Maille a particulièrement insisté sur ce point, il est indispensable que tous les partenaires du Conseil général disposent du même niveau d'informations pour parvenir à des diagnostics et des engagements partagés.

## Le premier bilan

Quatre ans après, quel bilan tirer du premier agenda 21 ? Pour le développement respectueux de l'environnement et le bien-être des populations, toutes les politiques du Conseil général ont été revues. Qu'il s'agisse des aides à l'agriculture ou à la pêche, les élus ont systématiquement tenu compte des impacts environnementaux de leurs décisions.

Le Conseil général a mis en place un plan climat énergie, de manière à réduire l'empreinte écologique de la collectivité. En outre, la politique du logement vise à la fois à limiter la consommation du foncier et à promouvoir des habitations haute qualité environnementale.

La démarche extrêmement volontariste pour promouvoir le transport collectif, avec le car à un euro, l'aménagement d'aires de covoiturage et la construction de pistes cyclables, s'intègrent aussi dans cette démarche visant à contribuer aux recommandations du Sommet de Rio.



Le transport collectif valorisé



Le vote du premier agenda 21, en 2006

L'objectif visant à renforcer l'intérêt des Finistériens s'est traduit par la mise en place de comités d'usagers pour les transports, pour l'action sociale ou pour l'élaboration des schémas départementaux.

En outre, des forums thématiques sur la politique en faveur des personnes âgées, du logement, des déchets ou de l'insertion, ont permis aux associations ou aux particuliers d'apporter leur point de vue et de comprendre les décisions prises par le Conseil général.

Le fonctionnement et l'organisation des services du Conseil général ont été adaptés de manière à prendre en compte les enjeux du développement durable.

**"Les thèmes des commissions de travail, des conseillers généraux, ont été redéfinis pour plus de transversalité, la commission permanente a été ouverte à l'ensemble des élus, des vice-présidents en charge d'un pays ont été nommés pour suivre la territorialisation des politiques, c'est-à-dire leur adaptation à la spécificité de chaque territoire"**, a rappelé Pierre Maille.

Enfin, le Conseil général, en s'appliquant les critères qu'il demande à ses partenaires, a acquis la légitimité nécessaire pour entraîner d'autres collectivités ou des associations dans une démarche de développement durable.

**"Cet agenda 21 est celui du Conseil général du Finistère"**, a insisté Pierre Maille à Agnès le Brun qui motivait l'absence de son groupe en expliquant que ce document n'était pas suffisamment ambitieux. Il ne s'agit pas de l'agenda 21 de l'ensemble du Finistère. Cependant, en ayant joué un rôle de pionnier, le Conseil général du Finistère a contribué à une prise de conscience qui va se traduire par l'élaboration d'autres agendas 21 sur l'ensemble du territoire départemental.

A suivre : l'agenda 21 2010-2014. 🌸

## Avez-vous lu l'OURS ?

L'office universitaire de recherche socialiste (OURS), a été fondé en 1969. Il publie une revue trimestrielle et un journal mensuel qui fête ce mois-ci son 400<sup>e</sup> numéro.

Ce journal est unique dans l'univers de la presse socialiste. Dès la première page, il affiche la couleur dans son sous-titre : "Mensuel socialiste de critique littéraire, culturelle, artistique".

"C'est Pierre Guidoni, en 1998, deux ans avant sa mort, qui nous a convaincu de prendre cette orientation", rappelle Denis Lefebvre, secrétaire général de l'OURS.

Ainsi, chaque mois, une quinzaine de collaborateurs bénévoles critiquent et commentent essais et ouvrages

# L'OURS

L'OFFICE  
UNIVERSITAIRE  
DE RECHERCHE  
SOCIALISTE  
12 CITÉ MALESHERBES  
75009 PARIS

mensuel socialiste de critique littéraire culturelle artistique



La Une du numéro 400

politiques, historiques ou philosophiques, mais aussi bandes dessinées ou films.

En outre, depuis un an, l'OURS a lancé un supplément thématique intitulé "Droits d'inventaire" qui donne la parole à des

universitaires, des dirigeants politiques ou des syndicalistes sur des thèmes comme "La gauche face à l'Histoire" ou "La chute du mur".

Au sommaire du n°400, du mois de juillet, on trouve notamment des articles sur une

biographie de Nikita Krouchtchev et sur une série d'ouvrages publiés à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la défaite de juin 40. Mais aussi l'actualité de la bande dessinée, l'actu des bulles et du polar.

Le "Droits d'inventaire" est, quant à lui, consacré à Socialisme, écologie et développement durable et donne la parole à Christian Delporte, Laurence Rossignol, Michel Destot, Robert Chapsuis, Dominique Voynet, Olivier Godard et Alain Bergounioux.

En savoir plus :

<http://www.lours.org/>

Abonnement : l'OURS 10 numéros par an et à la Revue socialiste 4 numéros par an 57 euros, à l'OURS, 12, cité Malesherbes, 75009 Paris (chèques bancaires à l'ordre de l'OURS). 🌸

### Interview



## SOS spectacle vivant

Avec Fabien André

**"D'ici quelques années des salles et des compagnies risquent d'être obligées de mettre la clef sous la porte", prévient Fabien André délégué régional SYNDEAC Bretagne.**

**Cap Finistère : Que représente le SYNDEAC ?**

**Fabien André :** Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles est la première organisation d'employeurs du spectacle vivant en France et j'en suis le délégué régional.

**Cap Finistère : Pourquoi lancez-vous un cri d'alarme aujourd'hui ?**

**Fabien André :** En fait nous nous mobilisons depuis le mois de janvier. Depuis les débats d'orientation budgétaires dans les départements, nous savons que les budgets culturels vont subir de fortes baisses, de l'ordre de moins 10 à moins 15 % pour certains établissements publics et autour de 5 % pour les compagnies. Et l'an prochain, on peut légitimement craindre que les régions soient contraintes de faire de même. Les collectivités locales sont financièrement asphyxiées et en arrivent à réduire ce qui ne relève pas de leurs compétences obligatoires.

**Cap Finistère : Comment se traduisent ces baisses de subventions ?**

**Fabien André :** Au lieu de programmer plusieurs représentations à la suite, les salles de spectacle n'en programment qu'une ou deux. Ainsi le nombre de spectateurs peut être divisé par deux ou par trois. C'est toute la politique ambitieuse mise en œuvre par les départements, dans le cadre de la décentralisation, qui est remise en question.

Sous l'impulsion de Pierre Maille, d'Armelle Huruguen, et maintenant de Nathalie Sarrabézolles, le Conseil général a soutenu des troupes et des salles sur l'ensemble du territoire, notamment dans des communes rurales. Le gouvernement voulait interdire les financements croisés et réserver à une seule collectivité la compétence culturelle. Heureusement, grâce à un

amendement, la culture, le sport et le tourisme sont reconnus d'intérêt général et ne seront pas soumis à la clause de compétence unique.

Mais il n'en demeure pas moins que les collectivités n'ont plus les moyens de mener une politique culturelle ambitieuse.

**Cap Finistère : Comment allez-vous alerter l'opinion publique ?**

**Fabien André :** Durant tout l'été, nous allons expliquer cette situation aux spectateurs des festivals comme à Avignon, le 15 juillet, mais aussi dans le Finistère aux Vieilles Charrues ou au Festival des Arts dans la Rue de Morlaix, par exemple. Car il suffit de quelques années pour casser ce qui a nécessité des années d'efforts pour être construit. 🌸

## Agenda

**30 juillet**

18 h 00 : Fête d'été du Parti Socialiste de Moëlan, sur le port du Bélon. Moules/frites et Fest-noz.

**2 septembre**

18 h 30 : Secrétariat fédéral, à Quimper.

**5 septembre**

Fête de la rose de la 8<sup>e</sup> circonscription.

**5 septembre**

Barbecue de rentrée des sections de l'agglomération brestoise.

### Vacances

Cap Finistère est en vacances.

Le numéro de la rentrée paraîtra le 20 août 2010.

## Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428

N° 871 - Vendredi 16 Juillet 2010

[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper

Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Abonnement  Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 20 €  
Abonnement de soutien :  
à partir de 25 €

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste.

# Annonces légales & judiciaires

### SELARL PETERS

20, quai Commandant Malbert-29200 BREST  
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax. 02 98 43 18 46  
Email : [michel@cabinetspeters.fr](mailto:michel@cabinetspeters.fr)

### POWER FIVE

Société en nom collectif  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 28, rue du Gué Fleuri  
29480 LE RELECQ-KERHUON  
513 599 241 RCS BREST

Aux termes d'un acte sous seing privé en date de LE RELECQ-KERHUON du 2 juillet 2010, la société FINALAM, associé en nom, a cédé à Monsieur Yvon LAMOUR, quatre vingt quinze parts sociales qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.

Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes, par rapport à l'avis antérieurement publié :

Associés en nom :

**Ancienne mention :**

- La société FINALAM, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 500 000 euros, dont le siège social est situé 21, rue Bahon Rault - 35000 RENNES - RCS RENNES 493 501 514.

- Monsieur Yvon LAMOUR, demeurant 28, rue du Gué Fleuri - 29480 LE RELECQ-KERHUON.

**Nouvelle mention :**

Monsieur Yvon LAMOUR, demeurant 28, rue du Gué Fleuri - 29480 LE RELECQ-KERHUON.

Pour avis, La Gérance.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BREST du 6 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**MICULAS-LUCATI ETANCHÉITÉ.**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée.

**Siège social :** 80, rue Louis-Leprince-Ringuet - 29200 BREST.

**Objet :** Tous travaux d'étanchéité et de couverture.

**Durée :** 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1 000 euros par apports en numéraire.

**Gérance :** Monsieur Ioan MICULAS, demeurant à BREST (29200) 80, rue Louis-Leprince-Ringuet et Monsieur Gheorghe LUCATI, demeurant à BREST (29200) 12, rue Emmanuel-Chabrier.

**Immatriculation :** Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.

" Par jugement en date du 15 juin 2010, le Tribunal correctionnel de PARIS, chambre de la presse, a condamné François GEZE, éditeur, et la société LES ÉDITIONS DE LA DÉCOUVERTE, pour avoir publiquement diffamé Bernard POIGNANT en sa qualité de maire de QUIMPER, en publiant l'ouvrage intitulé *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours*, dont un passage le mettait en cause."

### AVIS DE CONSTITUTION

#### SARL CRAYON VERT

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000 euros  
Siège social : 12, route de Saint-Ourzal Calès  
29840 PORSPODER

Aux termes d'un acte sous seing privé, enregistré au Centre des impôts de Brest Pontant (29), le 1<sup>er</sup> juillet 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**SARL CRAYON VERT**

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée.

**Capital social :** Dix mille euros (10 000 euros).

**Siège social :** 12, route de Saint-Ourzal Calès - 29840 PORSPODER.

**Objet :** L'édition, la diffusion et la production de livres, bandes dessinées ou tout autre moyen de publication.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

**Apports en numéraire :** MONFORT Serge a fait un apport de sept mille cinq cent euros (7 500 euros), BOSSAN Véronique a fait un apport de deux mille cinq cent euros (2 500 euros).

**Gérance :** Serge MONFORT, demeurant 12, route de Saint-Ourzal Calès - 29840 PORSPODER, est désigné statutairement en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

**Cessions de parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné par décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au RCS tenu au greffe du Tribunal de commerce de BREST (29).

Pour avis et mention  
Le Gérant.

#### FREAT

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 459 408 euros  
Siège social : ZC de Kéransignour-Lanriec  
29900 CONCARNEAU  
479 023 004 RCS QUIMPER

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28 juin 2010, il résulte que :

La société IROISE CONSEILS AUDIT sise à BREST (29218), 190, rue Ernest-Hemingway a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXCO SOCODEC.

Monsieur Paul GUILLOU, demeurant à QUIMPER (29334) 143, avenue de Kéradenec a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société ROGER LHULLIER ET ASSOCIÉS.

Pour avis, Le Président.

#### SELARL Xavier MOAL Avocat

59, rue Louis-Pasteur - 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax. 02 98 44 09 24

#### SCI HORIZON 29

Société Civile Immobilière  
au capital de 129 420 euros  
Siège social : 10, rue Hervé-Morvan  
29470 PLOUGASTEL DAOULAS  
443 607 536 RCS BREST

Par décision en date du 25 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, avec effet à compter du même jour, de nommer Madame Annie GUILLOUX, demeurant à PLOUGASTEL DAOULAS (29470) 10, rue Hervé-Morvan, en qualité de co-gérante. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis.

### 328 sur 343

Il s'agit de la place qu'occupe Philippe Paul, le sénateur maire UMP de Douarnenez dans le classement de Lyon Capitale, qui vient d'examiner le travail de nos sénateurs. *"Bilan dramatique pour Philippe Paul, qu'il s'agisse de signature de propositions de loi, d'intervention en séance ou en commission, de questions écrites ou de rapports"*, commentent les socialistes de Douarnenez.

Ce classement est d'autant plus surprenant pour les Douarnenistes que l'équipe municipale explique les absences du maire par ses obligations de parlementaire. Reste à savoir si au Sénat il explique ses absences par sa charge de travail de maire...

Un de vos proches désire recevoir Cap Finistère ?  
Merci de nous transmettre ses coordonnées.

#### AJM HABITAT

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : Ker-Georges  
29860 PLOUVIEN  
RCS BREST 509 859 633

Aux termes d'une décision en date du 21 juin 2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis, Le Gérant.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 à BREST, enregistré au SIE de Brest-Pontant, le 6 juillet 2010, Bordereau n°2010/825, Case n°5, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**SCI COSTA KERGROAS.**

**Siège social :** 18, rue de Kergroas  
29850 GOUESNOU.

**Objet :** L'acquisition de tous terrains et immeubles, la construction d'immeubles à usage commercial et professionnel, la gestion, l'entretien, la mise en valeur de ces immeubles et la disposition de ces immeubles.

**Durée :** 50 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1 000 euros par apports en numéraire.

**Gérance :** Monsieur Sérafin MONTEIRO DA COSTA, demeurant à GOUESNOU 29850, 18, rue de Kergroas, et Monsieur Jacques BALAY, demeurant à GOUESNOU 29850, 6, rue de Kérinaouen.

**Cession de parts :** Libres entre associés; agrément des associés pour toute autre cession et pour toute transmission en cas de succession ou de liquidation de communauté.

**Immatriculation :** Au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.